



AVIS DE COURSE

YACHT CUP

Du 12 au 15 juin 2025

« Trophée La Baule Nautic »

Yacht Club de La Baule – Loire-Atlantique Course au Large.

Baie de La Baule – Chaussée de Sein Grade 5A

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
 - 1.2- la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 21h et 7h
 - 1.3- les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) de catégorie 3
 - 1.4- les règlements fédéraux
 - 1.5- les Règles OSIRIS 2022, les règles ICR 2022, les REV (Règles d'Équipement des Voiliers)
- Application de la règle expérimentale DR 21-01 pour le départ

En cas de traduction de cet Avis de Course, le texte français prévaut.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1- les IC seront disponibles au PC course lors de la confirmation des inscriptions.
- 2.2- les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3- les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [http:// www.yclb.net/](http://www.yclb.net/)

3 COMMUNICATION

- 3.1- le tableau officiel d'information en ligne sur le site du Y.C.L.B. [http:// www.yclb.net/](http://www.yclb.net/)
- 3.2- [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.3- Pour des raisons de sécurité, des communications téléphoniques entre l'organisation et les bateaux pourront être mises en place.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

4.1- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi hauturière, inférieure à 60Nm de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.1.1- tous les bateaux du système à handicap Osiris d'un coefficient minimum de 20

4.1.2- tous les bateaux du système à handicap IRC d'un coefficient minimum de 0,95.

4.1.3- ne sont pas acceptés tous les bateaux d'une longueur inférieure à 8,5m à l'exception des bateaux de la classe mini 6,50 de série ou prototype et les multicoques 50 pieds.

4.1.4- composition des équipages :

- Maximum, suivant le nombre des personnes autorisées sur l'acte de francisation.
- Minimum de deux personnes.

4.1.5- le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 25, une liste d'attente sera mise en place suivant l'ordre d'inscription en ligne.

4.1.6- l'organisation se réserve le droit de refuser ou d'inviter un bateau jusqu'à la veille du départ de la course

4.2- Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- Soit la licence Club FFVoile mention « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 - Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3- Ouverture des inscriptions : **Le 20 février 2025.**

4.4- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire disponible sur le site du Y.C.L.B. - <http://www.yclb.net/>

4.5- Les droits d'inscriptions sont précisés dans le tableau Droits à payer.

4.6- Clôture des inscriptions : **le vendredi 6 juin 2025**

4.7- Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits (Bateau + skipper + un équipier + location de balise). Le complément des droits d'inscription pour le reste de l'équipage pourra se faire à suivre.

4.8- Obligations des participants :

4.8.1- La présence des skippers ou de leurs représentants est obligatoire aux briefings (général et météo), ainsi qu'aux réceptions officielles et à la remise des prix. En cas d'absence une pénalité pourra être appliquée à discrétion du jury.

4.8.2- Lors de la confirmation des inscriptions, l'organisation pourra remettre à chaque skipper une drisse équipée des pavillons partenaires et un pavillon de course contre un chèque de caution de 500€ libellé à l'ordre du Y.C.L.B. La drisse de pavillon devra être mise à poste dans le port de Pornichet dès que possible jusqu'à la zone de départ, et après le franchissement de la ligne d'arrivée jusqu'à l'arrivée au port.

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droit à payer par personne engagée dont le skipper.	Droits d'inscription jusqu'au 30 mai 2025 minuit pour le bateau.	Droit d'inscription à partir du 31 mai 2025 pour le bateau.	Location Balise
<i>Classe 6.50</i>	40 €	140 €	160 €	80 €
<i>Bateaux de 8,5 à 11,99m</i>	40 €	170 €	190 €	80 €
<i>Bateaux sup à 11,99</i>	40 €	240 €	260 €	80 €
<i>Multicoques 50 pieds</i>	40 €	500 €	550 €	80 €

6 PUBLICITE [DP] [NP]

Les bateaux doivent d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

7 PROGRAMME DE L'EPREUVE

Jeudi 12 juin 2025

10h à 17h - Confirmation des inscriptions

De 8h30 à 19h - Contrôle de sécurité

19h - Cocktail de bienvenue et briefing au local annexe du Y.C.L.B. sur le port de PORNICHET

Vendredi 13 juin 2025

7h30 - Briefing météo,

9h15 - Signal d'avertissement

Samedi 14 et dimanche 15 juin en course, fermeture de ligne le dimanche 15 juin à 16h

Dimanche 15 juin 2025

Proclamation des résultats et cocktail de clôture au Y.C.L.B., 1 quai Rageot de la touche – 44500 La Baule

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 8.1- Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de rating valide.
- 8.2- [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 12 juin 2025, 9h.
- 8.3- Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 8.4- L'équipement suivant sera contrôlé ou mesuré :
- Pour tous les bateaux une VHF avec ASN émetteur-récepteur et un transpondeur AIS.
 - Pour les équipages en double, un système automatique « d'homme à la mer » équipé d'une alarme sonore de forte puissance, avec affichage du cap et de la distance pour rejoindre l'homme à la mer est obligatoire. Une balise type PLB ou AIS par équipier, portée en permanence, peut remplacer le système automatique « d'alarme d'homme à la mer » demandé ci-dessus.
 - Pour les équipages en double, chaque équipier doit avoir une formation à la survie valide de moins de 5 ans.
- 8.5- [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 à la confirmation des inscriptions.
- 8.6- [DP] **Le routage est interdit.** Ce qui signifie que toute indication personnalisée, spécialement préparée ou individualisée pour un seul ou un groupe de concurrents, venant de l'extérieur, en dehors des sources d'informations météorologiques autorisées et accessibles par tous est interdite.

9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent doivent respecter la RCV 50.1(b).

10 LIEU

- 10.1- L'Annexe à l'AC Programme Organisation fournit le plan du lieu de l'épreuve. (Place de port à Pornichet, confirmation des inscriptions et festivités dans les locaux de l'Y.C.L.B.)
- 10.2- L'Annexe à l'AC N°1 indique l'emplacement des zones de course.

11 LE PARCOURS (250Nm) (Carte en Annexe N°1 de l'AC)

- Pour cette course, une zone d'exclusion, définie par des tracées entre points GPS, interdira aux concurrents de s'éloigner à plus de 60Nm de la côte.
- Départ en baie de La Baule.
 - Cardinale Ouest de la chaussée de Sein à contourner et à laisser à bâbord.
 - Arrivée en baie de La Baule.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

- 13.1- Le système de classement est le suivant : Système de points à minima.
- 13.2- Une course valide la compétition.
- 13.3- Le score d'un bateau dans une série doit être le total du score de sa course.
- 13.4- Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon :
- Classe OSIRIS : le système temps sur temps.
 - Classe IRC : le système temps sur temps.
 - Classe Mini 6,50 et multicoques 50 pieds temps réel

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP] [NP]

- 14.1- Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon Y.C.L.B.
- 14.2- Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF

- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adapté
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240)
- Un deuxième dispositif coupe circuit est obligatoire à bord conformément à la Division 240
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

16 EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port avant le départ et à leur retour après la course. Les bateaux pourront bénéficier de la gratuité du port de Pornichet du 9 au 16 juin 2025.

17 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP] [NP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1- Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 - Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

Trophée « Record François BALEY »

- Sera remis au premier du temps réel qui aura effectué le parcours « Baie de la Baule – Cardinale Ouest de la chaussée de sein ».

(Le trophée sera remis en jeu tous les ans)

Autre parcours, des coupes ou prix seront remis :

- au premier du temps réel.

- au premier du classement OSIRIS.

- au premier du classement IRC.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter : Yacht Club de La Baule, 1 quai Rageot de La Touche, 44500 La Baule

e-mail : info@yclb.net – tél : + 33 (0)2 40 88 91 46